

Département : ARDÈCHE

Commune : ROCLES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT
DE BOISSONS
DU GROUPE
C. 3.

Je, soussigné(e)

Sargis VASCO CARTEA représentant
l'Association Amicale Laïque Rocles-Joaze 07110
Rocles.

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à Salle Javanis - Rocles 07110 le 24/05/2026
à l'occasion de Evénement Péronique de 13h00 - 20h00
le 24 avril 2026.

(Signature)

[Signature]

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année: 1

(Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques, art. L3335-4 du Code de Santé Publique)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de ROCLES

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1, L3334-2, L3335-4 et L3341-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L3322-9, L3342-1 et L3353-3 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2011-267 du 4 mars 2011,

Vu la loi n°2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 24 août 2011,

Arrête :

Article 1^{er} : L'association l'Amicale laïque est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons du Groupe III.

le 24/05/2026

le

de 13h00 jusqu'à 20h00

le

le

à

Article 2 : Dans le cas où la fermeture du débit de boissons à consommer sur place intervient entre deux heures et sept heures, l'Amicale laïque Rocles-Joaze est tenu(e) de mettre à disposition du public les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique (art. L3341-4 du Code de Santé Publique).

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devrait être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait en Mairie, le 24 avril 2026.

Le Maire,

[Signature]

1 Exemplaire au demandeur, 1 à la Préfecture, 1 à la gendarmerie et 1 à la mairie.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 007-210701967-20260427-AR_031_2026-AR